

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUEBEC, 24 MARS, 148.

No. 15.

L'AMI de la Religion et de la Patrie.

Journal Ecclésiastique, Politique, &c.

AVIS AUX ABONNÉS ET AU PUBLIC.

Dans la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre Journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du 1^{er} de Mai prochain, *L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE*, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc. à raison de douze CHELINS et DEMI par année, payable tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés,

A Québec, au bureau du Journal,
No. 22, Rue Lamontagne

et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires,
No. 12, Rue la Fabrique.

A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain,
No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU,
Québec, 17 Mars, 1848. Propriétaire.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 24 MARS, 1848.

La maille d'Halifax arrivée le 22, nous a apporté nos journaux français dont le plus récent, est du 22 février, première journée des troubles qui ont eu lieu à Paris. Le *Canadien*, plus heureux que nous, a reçu de Paris un journal en date du 23 au matin. Nous donnons à nos lecteurs des détails sur la journée du 21, extraits d'un des journaux par nous reçus. Nous empruntons au *Canadien* de mercredi, les détails sur les événements du 22. Le lecteur trouvera dans nos colonnes de ce jour, les nouvelles les plus récentes d'Italie.

Le 11 février, il y avait eu à Rome un rassemblement dont nous donnons les détails dans notre feuille de ce jour; rassemblement qui pourrait avoir donné lieu au rapport publié par les journaux, que le pape, comme souverain temporel, avait été déposé par ses sujets.

FRANCE.

Paris, 21 février, 1848.

Depuis quelques jours les séances de la

chambre des députés présentent un spectacle bien triste et bien étrange. MM. les législateurs y sont occupés de toute autre chose que des lois, qu'ils discutent et qu'ils votent dans le vide effrayant des banquettes. Aujourd'hui, il y avait à peine trente députés dans la salle pour écouter une froide discussion sur les banques. Mais la chambre a bientôt changé de physionomie. Plus de 250 députés, réunis dans les couloirs de la chambre, dans la salle des conférences, pour y délibérer sur des interpellations à adresser au ministère, ont fait irruption dans la salle, et les interpellations ont eu lieu. M. Barrot a pris la parole.

Nous renvoyons nos lecteurs au compte-rendu de la séance de ce jour.

—La manifestation réformiste qui doit avoir lieu demain à Paris et qui depuis peu de jours porte une rude atteinte au commerce et à l'industrie, jette en ce moment tous les esprits dans une vive anxiété. Les gens honnêtes et paisibles ne sont nullement rassurés sur les suites que peut avoir cette démonstration patriotique malgré l'esprit d'ordre et de sagesse qui, suivant les organisateurs du banquet, doit présider à son exécution. Nous avons déjà assisté à de pareilles scènes et le passé nous fait redouter le présent et surtout l'avenir.

Les journaux initiés au mouvement réformiste contiennent une espèce de manifeste, accompagné d'un programme indiquant l'ordre et la marche du cortège et le lieu où il devra se réunir. Ils publient les noms des 71 députés qui ont accepté l'invitation qui leur a été faite, et annoncent qu'ils donneront la liste de ceux qui auront cru devoir s'abstenir; ce qui nous paraît peu généreux, et en tout cas peu d'accord avec les grands principes de liberté et d'indépendance qu'ils invoquent à chaque instant.

« Les députés, les pairs et les autres invités, disent ces journaux, s'assembleront à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine.

« Les souscripteurs qui font partie de la garde nationale devront se réunir devant l'Église et former deux haies parallèles entre lesquelles se placeront les invités.

« Le cortège aura en tête des officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation. Immédiatement après, les invités et les convives, se placera un rang d'officiers de la garde nationale; derrière ceux-ci, les gardes nationaux formés en colonnes suivant le numéro des légions; entre la troisième et la quatrième colonne, les jeunes gens des écoles; puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue. On assure que le nombre des souscripteurs ou invités est de plus de 1,500 personnes.

« Le cortège partira à onze heures et demie, et se dirigera par la place de la Concorde et les Champs-Élysées pour se rendre au banquet, qui aura lieu à l'extré-

mité de la rue de Chaillot; non loin de la caserne et du Jardin des Fleurs.

La commission du banquet a fait un appel à l'ordre et au bon sens de la population parisienne. Espérons que cet appel sera entendu.

—La Bourse a été très-agitée aujourd'hui. Divers bruits ont circulé et ont occasionné de nombreuses fluctuations. On pense que l'agiotage n'est pas étranger à ces bruits. On disait d'abord qu'il y aurait demain tentative de répression dès le départ du cortège réuni sur la place de la Madeleine. A ce bruit, qui n'a pas tardé à être démenti, a succédé celui de la nomination du maréchal Bugeaud au commandement de Paris. On ajoutait que cette nomination paraîtrait demain dans le *Moniteur*.

—Nous lisons dans la *Patrie* du 21 février :

« Une réunion des députés de l'opposition avait eu lieu ce matin, dans laquelle on avait réglé les derniers détails et préparatifs de la manifestation de demain. Le caractère tout légal, tout pacifique, tout calme de cette manifestation était unanimement reconnu par les membres de la réunion.

« On s'attendait de la part du gouvernement à des mesures d'ordre. On ne prévoyait de la part du gouvernement aucun obstacle sérieux; car M. Hébert et M. Duchâtel avaient invité eux-mêmes l'opposition à un tel acte, afin que la question du droit de réunion fut portée devant les tribunaux. Tout est là, et nous défions les hommes de bonne foi de rien retrancher de ces précédents.

« Les esprits étaient dans ces dispositions de calme, lorsque le bruit s'est répandu tout à coup, dans la salle des Pas-Perdus et dans la salle des Conférences, que des mesures inouïes de coercition venaient d'être prises par le ministère.

« Le maréchal Bugeaud était investi du commandement des forces militaires de Paris, avec le titre de gouverneur. Une proclamation était prête pour dissiper tous les attroupements et défendre toute convocation, réunion *extra-légale* de gardes nationaux. Enfin, le mot *état de siège* était prononcé, et Paris devait être occupé militairement dès cette nuit par une force armée considérable. Le banquet était interdit.

« On devine l'émotion de tous à ces nouvelles. Les députés se réunissent dans la salle des conférences. M. Odilon Barrot annonce qu'il va interpellé les ministres, et chacun court à son banc.

« Au milieu d'un silence profond, ces interpellations ont eu lieu. On les trouvera dans notre compte-rendu avec la réponse de M. Duchâtel. Le ministre de l'intérieur l'a déclaré nettement, sans équivoque : le banquet n'aura pas lieu dans les conditions annoncées.

« La séance s'est terminée sur cet incident.

« Que feront maintenant les députés de l'opposition ?

« A l'instant où nous écrivons ces lignes, ils sont réunis pour prendre une détermination. »

—Le même journal contient aussi la pièce suivante :

RESOLUTION DE L'OPPOSITION.

« Nous suspendons notre tirage pour annoncer que l'opposition, qui s'est réunie chez M. Odilon Barrot, ne voulant prendre, ni directement, ni indirectement, la responsabilité des conséquences qui peuvent résulter des nouvelles mesures adoptées aujourd'hui par le gouvernement, vient de décider qu'elle ne se rendra pas au banquet.

« Elle adjure les bons citoyens de s'abstenir de tout rassemblement et de toute manifestation qui pourraient servir de prétexte à des actes de violence.

« En même temps, l'opposition tout entière comprend que les nouvelles résolutions du ministère lui imposent de nouveaux et graves devoirs qu'elle saura remplir. »

—Les troupes sont toujours consignées dans leurs casernes.

—Ce soir ont été affichées dans tous les quartiers de Paris les pièces ci-après :

PREFECTURE DE POLICE.

PROCLAMATION.

Habitants de Paris !

Une inquiétude, qui nuit au travail et aux affaires, règne depuis quelques jours dans les esprits. Elle provient des manifestations qui se préparent. Le gouvernement, déterminé par des motifs d'ordre public qui ne sont que trop justifiés, et usant d'un droit que les lois lui donnent, et qui a été constamment exercé sans contestation, a interdit le banquet du 12^e arrondissement. Néanmoins, comme il a déclaré, devant la chambre des députés, que cette question était de nature à recevoir une solution judiciaire, au lieu de s'opposer par la force à la réunion projetée, il a pris la résolution de laisser constater la contravention, en permettant l'entrée des convives dans la salle du banquet, espérant que ces convives auraient la sagesse de se retirer à la première sommation, afin de ne pas convertir une simple contravention en un acte de rébellion. C'était le seul moyen de faire juger la question devant l'autorité suprême de la cour de cassation.

Le gouvernement persiste dans cette détermination : mais le manifeste publié ce matin par les journaux de l'opposition annonce un autre but, d'autres intentions ; il élève un gouvernement à côté du véritable gouvernement du pays, de celui qui est institué par la charte et qui s'appuie sur la majorité des chambres ; il appelle une manifestation publique, dangereuse pour le repos de la cité ; il convoque, en violation de la loi de 1831, les gardes nationaux qu'il dispose à l'avance en haie régulière, par numéro de légion, les officiers en tête. Ici, aucun doute n'est possible ; de bonne foi, les lois les plus claires, les mieux établies sont violées. Le gouvernement saura les faire respecter : elles sont le fondement et la garantie de l'ordre public.

J'invite tous les bons citoyens à se conformer à ces lois, à ne se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables. Je fais cet appel à leur patriotisme et à leur raison, au nom des institutions, du repos public et des intérêts les plus chers de la cité.

Paris, le 21 février 1848.

Le pair de France, préfet de police.

G. DELESSERT.

—Sur la déclaration faite relativement au banquet qui devait avoir lieu le mardi 22 courant, à midi, dans le local situé rue du Chemin-de-Versailles, à Chaillot, M. le préfet de police s'appuyant, entre autres, sur les dispositions des lois des 16 et 24 août 1790, et de la loi du 22 juillet 1791, a rendu l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. La réunion et le banquet précités sont interdits :

« 2. Le présent arrêté sera notifié à qui de droit ;

« 3. Toutes mesures seront prises pour assurer l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 20 février 1848. »

M. le lieutenant-général Jacqueminot commandant-supérieur de la garde nationale, vient de publier un ordre du jour aux gardes nationaux du département de la Seine dans lequel il leur rappelle les articles 1, 7 et 199 de la loi du 22 mars 1831, dont le maintien est confié à leur dévouement :

« Gardes nationaux, est-il dit dans cet ordre du jour, aujourd'hui que des hommes qui vous sont étrangers convoquent, vous appellent et usurpent les droits de vos chefs, je dois protester hautement contre cette injure, et m'adresse au nom de la loi elle-même que je m'adresse à vous. »

—Une ordonnance de M. le préfet de police, concernant les attroupements, a été également publiée et affichée sous la date du 21 février.

Considérant, il est dit dans cette ordonnance, que dans les circonstances actuelles, et en présence de l'agitation que l'on cherche à répandre parmi les citoyens, il y a opportunité à donner une nouvelle publicité à l'ordonnance de police du 13 juillet 1831, concernant les attroupements ;

Ordonnons, etc.

Suivent les dispositions de l'ordonnance de police du 13 juillet 1831.

—Les chiffres ont un langage net et précis. Ceux qui suivent montrent assez clairement ce que coûte à l'industrie et à la population ouvrière de Paris surtout, l'agitation entretenue par les passions politiques.

Les versements de la caisse d'épargne, qui s'étaient élevés dimanche 6 février à 591,000 fr., n'ont été hier dimanche, 20 février, que de 235,000 fr. Différence en moins, 256,000 fr. Les remboursements, le dimanche 6 février, n'étaient que de 657,000 fr. ; hier ils ont été de 832,000 fr. Différence en plus, 175,000 fr.

Ainsi la caisse d'épargne a subi, d'une quinzaine à l'autre, une différence dans les versements et dans les remboursements qui équivalait à une perte nette de 531,000 fr. Jamais la caisse d'épargne n'avait été si rudement éprouvée, même pendant le calamiteux hiver de 1847.

(Extrait du Canadien.)

Paris 22 février.

Voici ce qui s'est passé ce matin, à 11 heures, au palais de la chambre des députés :

La population de la rive gauche, émue et inquiète des événements et ne sachant pas encore la résolution des députés de la gauche, s'est portée en grande partie sur le palais, par la rue de Bourgogne ; les groupes se sont pressés, et quelques individus qu'à leur physionomie on pouvait facilement reconnaître pour des provocateurs, ont escaladé les murs de la cour qui longent la salle des conférences. On poussait des cris confus.

En même temps, une foule épaisse débouchait par le pont de la Concorde, et la grille du péristyle était forcée. Quelques individus en même temps pénétrèrent jusque dans l'escalier qui conduit aux tribunes publiques.

Les chefs d'huissiers sont alors accourus avec quelques députés ; un escadron est survenu, et tout est rentré dans l'ordre.

C'est alors que l'on a fait occuper militairement les abords de la chambre. Le pont de la Concorde, en ce moment, est disposé de manière à pouvoir résister, non pas à une foule indisciplinée, mais à une armée entière. Ces dispositions font beaucoup d'honneur à la science stratégique de nos officiers supérieurs ; nous souhaitons qu'elles n'aient rien à coûter à l'humanité.

On nous apprend à l'instant que, vers midi, un escadron de dragons qui venait prendre position autour l'hôtel-Guizot, déjà occupé par des forces imposantes, a opéré ce mouvement si brusquement, que plusieurs personnes ont été renversées. Un cocher blessé à la tête a été relevé par la foule et transporté chez un pharmacien de la rue Neuve-Saint-Augustin, près le boulevard. La boutique était fermée, et pendant que le pharmacien cherchait à connaître les intentions du groupe formé devant sa porte, le blessé a été transporté chez un autre pharmacien de la rue de la Paix.

A une heure, la foule était ramassée, compacte, sur les boulevards et la place de la Madeleine.

Toutes les boutiques sont fermées.

Des groupes paisibles ont été repoussés par la force. Ils se sont repliés sur l'hôtel des affaires étrangères, faisant entendre les cris de : *Vive la réforme ! à bas Guizot !*

Un témoin oculaire nous raconte que, près de l'hôtel des Capucines, un garde municipal à cheval s'est détaché tout-à-coup de la patrouille dont il faisait partie, et, tirant son sabre, s'est précipité seul dans la foule pour arrêter un homme du peuple qui venait de proférer quelques cris : renversé aussitôt de son cheval, ce militaire a été fort maltraité, et il allait succomber, lorsque quelques personnes faisant partie des groupes l'ont relevé et transporté chez un pharmacien pour panser ses blessures.

Ses camarades n'ont pu venir à son secours, la foule était trop compacte en cet endroit.

Vers une heure et demie, un rassemblement de plus de cinq cents hommes a traversé la place du Carrousel, précédé d'un

drapeau et se dirigeant vers la rue de Rivoli et les Champs-Élysées.

Les grilles des Tuileries étaient fermées; mais aucun obstacle n'a été opposé à la marche de l'attroupement en question.

Il est deux heures. Nous venons de parcourir les boulevards depuis la rue Montmartre jusqu'à la Madeleine. Une foule immense s'y presse, mais sans désordre. On y voit beaucoup d'ouvriers et quelques gardes nationaux en uniforme.

La circulation est libre jusqu'aux environs de l'hôtel des Capucines; mais arrivé là, on rencontre des patrouilles de garde municipale à pied et à cheval, qui font évacuer les deux trottoirs dans tout l'espace occupé par l'hôtel des affaires étrangères. Cet hôtel est gardé militairement et entouré d'un formidable cordon de troupes.

La population peut circuler, mais seulement occupée par la chaussée du milieu, ordinairement occupée par les voitures. Nous entendons dire très haut autour de nous, dans la foule, que M. Guizot, qui se révolte si fort contre toute comparaison entre lui et le prince de Polignac, se fait pourtant garder comme ce ministre, de néfaste mémoire, en 1830.

Au-delà de l'hôtel des Capucines; on rencontre sur les trottoirs jusqu'à la Madeleine des patrouilles d'infanterie de ligne qui marchent sur deux rangs, les files laissant entre elles un intervalle de trois ou quatre pieds qui suffit à la circulation des passants. Les soldats ont le sac sur le dos et portent, ainsi que nous le disons plus haut, leurs outils de campement, comme en temps de guerre.

Nous sommes frappés de l'air morne et consterné de ces militaires. Ils accomplissent avec une répugnance visible un pénible devoir; leur attitude est triste et résignée; leur conduite envers la foule est pleine de ménagements et d'égards.

Le soldat français est bien tel que nous l'avons toujours connu, intrépide contre les ennemis de son pays, mais tolérant et humain quand il est en contact avec le peuple, dont il sort et dont il n'est qu'une expression.

Aussi la population semble-t-elle comprendre et apprécier cette attitude près du ministère de la marine; au moment où passait un escadron de dragons, le cri de: *Vivent les dragons!* s'est fait entendre; la foule a salué; le capitaine commandant a répondu au salut, et toute sa troupe l'a imité.

La place de la Madeleine est occupée par un fort détachement d'infanterie de ligne précédé de ses éclairés, comme en campagne.

Nous avons à constater et à regretter dès à présent le contraste que présente l'attitude de la troupe de ligne et celle de la garde municipale.

Nous avons vu une patrouille à cheval de cette dernière garde, précédée d'un trompette, et conduite par un officier, se porter plusieurs fois de suite de la place de la Madeleine jusqu'à l'hôtel des Capucines, longeant les trottoirs aussi près que possible: la tenue des hommes, loin d'être calme et conciliante comme celle des soldats de la ligne, avait quelque chose de provocateur.

Quelques sifflets et quelques huées se sont fait entendre lorsque cette patrouille a accompli, pour la quatrième fois, sans nécessité, le trajet de l'hôtel des Capucines à la Madeleine.

Il paraît qu'à l'entrée du pont de la Concorde une députation d'étudiants, qui se rendait à la chambre des députés, s'est vu barrer le passage par une trentaine de soldats d'infanterie de ligne.

Le détachement a d'abord croisé la baïonnette, puis il a fait mine de tirer, mais trois ou quatre jeunes gens se sont avancés, et découvrant leur poitrine: "Tirez si vous voulez sur vos frères, ont-ils dit aux soldats." Et ceux-ci les ont laissés passer.

Trois heures.—Des collisions ont malheureusement déjà eu lieu sur la place de la Concorde. La garde municipale à pied et à cheval a fait quelques charges à l'entrée des Champs-Élysées.

Une pauvre femme a été écrasée sous un cheval qui s'est abattu. Les municipaux ne font usage que de leurs armes blanches; le peuple se défend à coups de pierre. La troupe de ligne assiste immobile et l'arme au bras à ce triste spectacle.

Plusieurs citoyens ont été forcés de se précipiter dans les fossés de la place de la Concorde pour échapper à la brutalité des gardes municipaux.

Des gardes nationaux, sans armes, mais en uniforme, se sont avancés entre les groupes et les charges, protestant hautement contre ces violences.

Des arrestations assez nombreuses ont été faites.

Des groupes nombreux, de deux heures à quatre heures, circulaient dans presque tous les quartiers de la capitale; les boutiques se ferment sur le passage des attroupements. Le Palais-Royal et les Tuileries étaient fermés, les passages des rues Saint-Honoré, Montmartre, Montorgueil sont aussi fermés, et on n'y rencontre, du reste, ni troupes, ni garde nationale. Des charges ont eu lieu sur la place de la Concorde et de la Madeleine. Une ambulance a été organisée rue Saint-Honoré, 291, pour recevoir les blessés déjà nombreux.

Nous avons vu de nos yeux deux femmes portant des fardeaux, que nous croyons être des fruits, tuées ou plutôt assassinées devant nous.

Cinq heures du soir.—On bat en ce moment le rappel dans toutes les rues, pour réunir la garde nationale.

Ce soir, à huit heures, une revue de troupes de ligne a été, dit-on, passée, dans la cour des Tuileries, aux flambeaux, par le roi en personne, accompagné d'un des princes.

S. M. a prononcé quelques paroles devant les troupes, qui auraient répondu par des cris de: *Vive le roi!*

(A Continuer.)

ANGLETERRE.—Dans la chambre des communes, lord Palmerston a protesté, comme l'avait fait de son côté lord John Russell, du vif désir du gouvernement et du peuple anglais de se maintenir dans un état de relations, non-seulement amicales,

mais intimes, avec le gouvernement et le peuple de France.

ITALIE.

—Le 11 février, le peuple romain s'était porté encore au Quirinal pour réclamer de nouvelles concessions. Le Pape, au moment de donner sa bénédiction à la foule, a prononcé quelques paroles par lesquelles il repoussait toute demande contraire aux lois de l'Eglise. Cette allocution a été publiée. La voici;

"Mes bien-aimés sujets, avant de vous donner la bénédiction, à vous, à l'état pontifical, et je dirai encore à l'Italie toute entière, je veux que vous me promettiez que vos cœurs seront unanimes, que vos demandes n'auront rien de contraire à la sainteté de cet état et de l'Eglise. (Un cri unanime du peuple: *Oui, nous le jurons!*) C'est pour cela que tous les cris qui ne sont pas ceux de mon peuple, mais d'un petit nombre d'hommes, je ne puis, je ne dois, je ne veux pas les admettre. Je prie donc Dieu de vous bénir, sous la condition expresse d'être fidèles au pontife, fidèles à l'Eglise. Et sur ces promesses je vous bénis, je vous bénis de toute mon âme. Gardez fidèlement la promesse que vous faites à Dieu et à la sainte foi."

—Le journal officiel de Rome, du 12, contient la démission des trois ministres ecclésiastiques, et la sécularisation des trois ministères les plus importants pour les états romains. Ce sont: le ministère de la justice, qui manquait en ce pays; celui de la police, et celui du commerce et des travaux publics.

L'avocat Sturbinetti est nommé ministre de la justice; M. Pastolini, député de Ravenne, est nommé au commerce; et le P. Gaëtani de Teano, à la police. Ces noms sont très populaires. Le P. de Teano surtout est un homme instruit, distingué et très-avancé.

—La *Gazette officielle de Rome*, du 11 février, contient une proclamation du Pape, qui a été accueillie avec un grand enthousiasme.

C'est à la suite de la démonstration qui avait eu lieu à Rome le 8, que Sa Sainteté a adressé à son peuple ces conseils si empreints de modération et de dignité. Ils sont arrivés au moment opportun, car les esprits étaient si agités, qu'après cette même manifestation du 8 février, presque tous les ministres avaient offert leur démission au Pape. Voici cette admirable proclamation:

PIE IX, Pape.

"Romains! le pontife qui, depuis deux ans, n'a cessé de recevoir de vous tant de témoignages de confiance et d'amour, n'est pas sourd à vos désirs et à vos craintes. Nous ne cessons pas de chercher dans notre esprit comment il est possible de développer et de perfectionner utilement, sans manquer à nos devoirs envers l'Eglise, ces institutions civiles que nous avons établies, sans y être contraint par aucune nécessité, mais nu par le désir d'assurer la félicité de nos peuples, et par l'estime que nous inspirent leurs nobles qualités.

"Nous avons appliqué nos pensées à la réorganisation de la milice, même avant qu'elle fût réclamée par l'opinion publique, et nous avons cherché le moyen de faire venir du dehors des officiers, pour venir

on nido à ceux qui servent honorablement le gouvernement pontifical.

“ Pour mieux étendre le cercle de ceux qui peuvent, par leur talent et leur expérience, concourir aux améliorations publiques, nous avons aussi pris soin d'adjoindre des laïques dans notre conseil des ministres.

“ Si le bon accord des princes à qui l'Italie doit les nouvelles réformes, est une garantie de la conservation de ces biens, reçus avec tant d'acclamations et de gratitude, nous cultivons ce bon accord, par le maintien et la confirmation des relations les plus amicales avec ces princes.

“ Rien de ce qui pourra contribuer à la tranquillité et à la dignité de l'art, ne sera jamais négligé, à Rome et sujets du Pontife, par votre père et souverain, qui vous a déjà donné les preuves les plus certaines de sa sollicitude, et qui est prêt à vous en donner de nouvelles, s'il s'est rendu digne d'obtenir que Dieu imprime dans vos cœurs, et dans ceux de tous les Italiens l'esprit de paix et de sagesse.

“ Mais il est prêt aussi à résister avec toute la force des institutions qui vous ont déjà été données, à tous les mouvements désordonnés; il serait également prêt à résister aux demandes contraires à ses devoirs, et à votre bonheur. Ecoutez donc la voix paternelle qui vous rassure, et ne vous laissez pas émouvoir par le cri qui sort de bouches inconnues pour agiter les peuples d'Italie, en excitant la peur d'une guerre étrangère, préparée et aidée par des conspirations intérieures, ou par l'inertie malveillante des gouvernants.

“ C'est se tromper que de chercher le salut public dans le désordre; et de confondre par l'émeute les vues de celui qui vous gouverne, et de préparer par le tumulte le prétexte à une guerre, qu'aucun autre motif ne pourrait nous faire déclarer.

“ Quel péril pourrait être insurmontable pour l'Italie depuis qu'un lien de gratitude et de confiance, qu'aucune violence n'a altéré, unit la force des peuples et la sagesse des princes à la sainteté du droit? Nous-même, nous, chef et pontife suprême de la très-sainte religion catholique, n'aurions-nous pas, pour notre défense, si nous étions injustement attaqué, les fils innombrables, qui soutiendraient, comme la maison paternelle, le foyer de la catholicité? C'est un des plus grands dons du ciel, parmi tous ceux dont il a favorisé l'Italie, que nos trois millions de sujets ont deux cent millions de frères de toutes nations. C'est ce qui a fait en d'autres temps, au milieu du cataclysme du monde romain, le salut de Rome. C'est ce qui a empêché la ruine entière de l'Italie. Ce sera là son égide, tant que son centre sera le siège apostolique.”

On écrit de Civita-Vecchia, le 13 février :

“ La proclamation de l'illustre Pie IX. aux Romains a été reçue ici avec le plus vif enthousiasme. La joie s'est même manifestée avec exaltation. La proclamation a été lue, aussitôt après sa réception, avec un grand appareil et piémence dans la ville avec un buste de Pie IX, précédé des drapeaux romain, toscan, sarde et Italien aux trois couleurs. La corvette française le *Météore*, en station dans le port de Civita-Vecchia, a témoigné, par des illuminations et par quelques fusées lancées, la part qu'elle prenait à la fête; ce qui lui a

valu le lendemain la visite d'une commission chargée par la ville de donner au commandant un témoignage de sa reconnaissance.”

Des troubles ont eu lieu à Gènes le 12 février. De nombreuses arrestations ont eu lieu. Le gouverneur de cette ville a publié à cette occasion une proclamation, et des patrouilles ont circulé pour dissiper les rassemblements. On ne connaît pas encore la cause de ces troubles.

On apprend de Milan le 15 février, que le directeur de la police de cette ville vient de défendre, sous peine d'arrestation immédiate, de porter des chapeaux dits à la Calabraise, à la Puritaine, l'Érnan, qui ont été adoptés comme signe de ralliement. Un individu, prévenu d'avoir tiré un coup de pistolet sur des officiers qui passaient à quelque distance de lui, a été arrêté.

Nous avons sous les yeux le texte de la Constitution qui vient d'être promulguée à Naples.

L'article 3 dispose que “ l'unique religion de l'état sera toujours la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine, sans que l'exercice d'aucune autre religion puisse jamais être permis.”

L'article 10 est conçu : “ Les troupes étrangères ne peuvent être admises au service de l'état qu'en vertu d'une loi. Mais les conventions existantes seront cependant toujours respectées. Il ne sera pas non plus permis, sans une loi explicite, aux troupes étrangères d'occuper ou de traverser le territoire du royaume, à l'exception toutefois du passage des troupes pontificales des états napolitains à Bénévent et Pontecorvo, d'après la manière établie par l'usage.”

L'article 12 porte qu'il y aura dans tout le royaume une garde nationale.

La constitution contient une disposition transitoire relative à la Sicile; il y est dit que certaines parties de la constitution pourront être modifiées selon les besoins et les conditions particulières des populations siciliennes.

— Il paraît que le roi de Sardaigne a demandé l'aide de l'Angleterre pour résister aux empiétements de l'Autriche et que cette dernière puissance en apprenant ce fait, s'est adressée immédiatement à la Russie et à la Prusse, pour leur demander leur coopération comme signataires du traité de Vienne, pour maintenir l'intégrité des possessions autrichiennes en Italie. 50,000 Russes sont stationnés sur les confins de la Galicie pour marcher au premier ordre au secours de l'Autriche sur quelque point que ce soit.

Le journal officiel de Florence publie la constitution donnée par le grand duc de Toscane à ses sujets; elle est plus libérale que celle de Naples.

— On écrit de Vienne, le 6, à la *Gazette Universelle Allemande* :

“ On assure que l'on a des indices certains que le prince de Canino n'est pas resté étranger au complot milanais.”

— De nouvelles arrestations viennent d'être opérées à Milan. MM. Ressana et Prinetti ont été conduits à Lintz, et M. Camperio a été enfermé dans les prisons de Milan. M. Simonetta a pu se sauver en Suisse.

— La Réforme de Lucques affirme qu'incessamment les Autrichiens iront occuper Massa et Carrara en force, qu'on a déjà préparé deux mille lits à Massa, et mille à Carrara, et qu'on a pris toutes les mesures nécessaires pour les fournitures.

— Le bombardement de Messine n'a duré qu'une heure; mais un témoin oculaire rapporte que 280 bombes sont tombées dans la ville.

— Le pape vient de décorer de ses ordres le docteur Clat-Bey, président du conseil sanitaire d'Égypte.

— On écrit de Florence en date du 12 février, que le pape va donner une constitution à ses états.

— Le système de conscription est sur le point d'être adopté dans les États du Pape.

— On écrit de Constantinople, le 7 février : “ Dans l'audience officielle accordée mardi dernier par le sultan à l'ambassadeur de la cour de Rome, pour la remise de ses lettres de créances, l'envoyé du Souverain-Pontife a lu un discours auquel le sultan a répondu en ces termes :

“ L'avènement de S. S. au trône pontifical a excité une joie universelle, et c'est pour prouver la part que j'y ai prise que j'ai chargé Chekib-Effendi d'une mission auprès du Saint-Siège.

“ Je suis très-sensible aux sentiments que vous m'exprimez de la part du Souverain-Pontife; nos efforts mutuels pour améliorer le sort de nos sujets établissent entre nous des liens d'amitié et de sympathie, et je suis heureux que ce soit sous mon règne que des rapports de bonne amitié aient été établis.

“ Je suis bien aise qu'une mission si importante ait été confiée à un homme de votre mérite, et je ne doute pas de la manière honorable dont vous la remplirez.”

“ Pie IX a envoyé de très-beaux présents au sultan. Ils se composent d'une table en mosaïque, d'une colonne Trajane en or moulu, de 3 pieds de hauteur; de 21 médailles en or et en argent; d'une collection de gravures tirées des sujets de peinture les plus renommés de l'école italienne. Ces présents ont été remis, samedi dernier au secrétaire de S. M., Chekib-bey, par M. le comte Marchetti, attaché à la légation du pape. Le même jour, l'ambassadeur a remis au grand-visir le portrait du Saint-Père, entouré de pierres précieuses, et au ministre des affaires étrangères une tabatière enrichie de brillants.”

EXTRAITS DES JOURNAUX.

Le chiffre des morts dans Londres, pour la semaine finissant le 29 janvier, a été de 1478. Sur ce nombre 364 sont mort de maladie contagieuse et épidémiques.

— Le froid a été si sévère dans le sud de la France, que diverses personnes ont été gelées, à mort dans les départements de l'Arriège, du Gard et de la Gironde.

— Le nombre des Electeurs dans la Grande-Bretagne est de 944,473, savoir: pour les comtés, 561,329; pour les cités et villes, 383,144.

— Monseigneur Bonini, envoyé spécial de Sa Sainteté le Pape, auprès du gouvernement britannique, est arrivé en Angleterre le 25 de février.

On écrit de Munich, le 16 février :

— “ Les cours de l'université ont recommencé hier 14, et tout fait espérer qu'ils ne seront plus troublés. Les Allemands ont tous quitté Munich, et les Bavaurois qui en faisaient partie ont reçu du roi l'ordre de se rendre à l'université de Leipsick, pour y continuer leurs études. Mais on craint qu'ils n'y soient fort mal accueillis et qu'ils ne se voient repoussés de cette université comme de toutes celles de l'Allemagne. Les étudiants de Munich ont en effet envoyé à ces universités une espèce de liste de proscription sur laquelle sont portés non-seulement les dix-huit ou vingt membres qui composaient l'Allemagne, et qui portaient les couleurs de Lola Montès, mais encore les noms de soixante à quatre-vingt de leurs adhérents.”

— On annonce que la diète germanique s'occupera incessamment d'une loi générale sur la presse allemande.

— Le président du conseil-d'état de Genève vient de donner sa démission.

CHINE.—Six gentilshommes anglais ont été tués par les Chinois à trois milles de Canton, le 5 de décembre. Les autorités anglaises, ont immédiatement demandée satisfaction de cette atrocité.

CAP DE BONNE-ESPERANCE.—Tous les chefs Kaffirs, leurs femmes et leurs enfants ont été faits prisonniers par les anglais.

—Le pacha d'Égypte dont la santé déclina visiblement, est tombé dans un état qui fait désespérer de sa vie. Un bateau à vapeur a été expédié en toute hâte à Naples pour ramener à Alexandrie Ibrahim-Pacha.

—Le roi de Danemark a nommé héritier présomptif de la couronne, son oncle, le prince Frédéric-Ferdinand, né le 22 novembre 1792. Ce prince n'a point d'enfants.

—Des lettres de Berlin, datées du 6, annoncent que les paysans styriens refusent de payer la dîme. Ils ont pris une attitude menaçante; ils sont armés de fusils et ont de grands approvisionnements de poudre. Les seigneurs se sont réfugiés dans les villes. A Lietzen, il y a eu un combat entre 400 paysans et deux compagnies, dont l'une a été mise en déroute complète.

Le général Vélasco a été proclamé président de la Bolivie, en remplacement du général Ballivian.

La nouvelle de l'abdication de Louis-Philippe a causé une profonde sensation dans la chambre des communes.

Le 27 janvier, l'envoyé extraordinaire de Pie IX a été présenté par le nonce résident à Lucerne à M. l'envoyé Kopp. L'audience a duré une heure et demie. L'*Edgmosse* accompagne cette nouvelle des résolutions suivantes: "A ce qu'il paraît, la mission de Mgr. Luquet, dont l'extérieur aimable annonce une grande douceur de caractère, est d'opérer une réconciliation entre les esprits."

—On écrit de Constance, 29 janvier: "Depuis trente ans on ne se rappelle pas que les eaux du lac de Constance soient descendues aussi bas que cette année-ci; la majeure partie du beau lac est couverte de glaces depuis douze jours; le froid est entre 7 et 8 degrés. Hier, on a tué sur les bords du lac un cygne noir qui, comme l'on sait, est une rareté. L'envergure de ses ailes est de 8 pieds."

—L'arsenal de Turin va expédier à Florence 2,000 fusils à percussion, demandés par le gouvernement.

—Sans compter les derniers renforts qu'elle a reçus, l'armée autrichienne en Italie est forte de 281 compagnies et de 35 escadrons. Milan a une garnison de 62 compagnies et de 8 escadrons. Venise 42 compagnies, et Vérone 31 compagnies et 5 escadrons.

—Trois généraux autrichiens, le prince Charles de Schwartzemberg, le prince Anibal-Frédéric de Tour-et-Taxis et le comte Edouard de Clam Gallas, ont reçu l'ordre de se rendre sur-le-champ à l'armée autrichienne en Italie.

—Il est décidé maintenant que la Gallicie sera divisée en deux gouvernements, dont l'un aura son siège à Cracovie, L'archiduc Albert sera nommé vice roi à Cracovie. Le baron Krauss, président de régence, lui sera adjoint. La résolution de l'empereur Nicolas de nommer son frère, le grand-duc Michel, vice-roi à Varsovie, paraît avoir contribué à l'adoption de cette mesure.

On a reçu des nouvelles de Rome du 28 janvier. Cette ville et les États-Romains

étaient parfaitement tranquilles.

On a également des lettres de Florence du 29, de Livourne du 31 et de Gènes du 1er février. A Livourne, une collision a eu lieu entre la troupe et des jeunes gens qui voulaient délivrer des prisonniers politiques. La lutte a été sanglante, mais n'a pas eu de suite.

—M. del Carretto, en débarquant à Gènes, a été l'objet de huées et de sifflets. Cette démonstration, qui de moment en moment devenait plus vive, l'a forcé à se rembarquer.

—Une lettre récente d'Athènes annonce qu'au moment où le gouvernement grec venait d'adopter l'ultimatum de la Porte, au sujet du différend Mussurus, et se croyait ainsi dégagé d'une grave difficulté, il avait reçu du chargé d'affaires d'Angleterre la notification d'avoir à payer le prochain semestre des intérêts de l'emprunt.

—L'Autriche fait des préparatifs imenses; on assure que depuis deux mois elle a acheté 12,000 chevaux de cavalerie. Les finances sont dans un état déplorable, et l'on assure que le chancelier a eu une entrevue avec M. de Rothschild pour tâcher de négocier un emprunt.

—La marine marchande autrichienne s'est augmentée de l'année dernière de 22 navires de long cours de 10,906 tonneaux. En 1847, elle comptait 577 navires à voiles de long cours de 164,936 tonneaux. L'Autriche, possède, en outre, 24 navires à vapeur appartenant à la compagnie du Lloyd, du port de 9,782 tonneaux en construction et en opération.

—Une épidémie, désignée sous le nom de petite-vérole noire, exerce de grands ravages dans plusieurs villes de la Haute-Silésie; dans le principe, cette maladie s'attaquait de préférence aux classes pauvres, épuisées par le manque de nourriture; mais plus tard elle a atteint aussi les hauts rangs de la société, où elle sévit avec beaucoup de intensité.

—On écrit de Constantinople, le 5 janvier: "La semaine dernière, les cas de choléra sont devenus malheureusement très-fréquents, depuis le changement survenu dans la température. Les Israélites de la rive asiatique du Bosphore ont été surtout frappés par le fléau."

—On assure que le gouvernement français a décidé que les passeports pour l'Italie ne seraient délivrés qu'après de nombreuses formalités, et que des ordres rigoureux ont été donnés pour arrêter aux frontières les individus soupçonnés d'aller prendre part au mouvement de la Sicile.—4 février.

—D'après le dernier rapport officiel, la population du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande est aujourd'hui de 28,700,000 habitants, ce qui donne une augmentation de 300,000 habitants sur le chiffre de l'année précédente.

—La commune italienne de Lucques a décrété l'achat de 2,000 fusils à percussion pour l'armement de sa garde civique.

—On a reçu des nouvelles de Lisbonne qui vont jusqu'au 19 janvier. Le 13, les cortès, dont la session a été ouverte le 1er janvier par la reine en personne, n'avaient point encore siégé, faute d'un nombre de membres suffisant.

Nouvelles Religieuses.

—On vient de trouver dans la Bibliothèque de Douai, au fond d'un vieux panier, un manuscrit de Fénelon sur la fondation des séminaires.

—Mgr Corboli Russi, secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, a été nommé par le Souverain-Pontife au poste de prélat protonotaire apostolique en remplacement de Mgr Vizzardelli, nouvellement élevé au cardinalat.

—L'oraison funèbre d'O'Connell a été prononcée le 11 à Notre-Dame par le R. P. Lacordaire. Jamais solennité religieuse n'avait attiré plus de monde. La basilique était assiégée par la foule dès six heures du matin. A dix heures, toutes les places étaient pleines. Une messe basse a été célébrée à midi, et le *Dies iræ* a été chanté alternativement par le chœur et par les fidèles. En l'absence de Mgr l'archevêque de Paris, qu'une indisposition retenait chez lui, Mgr l'évêque de St-Pleur a présidé la solennité. Il était entouré par le chapitre de la métropole et par les curés de Paris. On remarquait en outre, dans le banc d'œuvre, M. John O'Connell, fils du libérateur, ainsi que les membres des deux comités de la liberté religieuse et de l'Irlande. Après la messe, l'illustre dominicain est monté en chaire. Il a montré O'Connell champion de la liberté religieuse, de la liberté politique, de la nationalité, de la légalité et de l'ordre, créant un mouvement immense et le disciplinant ensuite; consacrant aux Irlandais toute son existence, et se refusant le repos du tribunal après en avoir obtenu le triomphe. Le R. P. Lacordaire a été digne de lui-même et de son sujet.

—M. Newmann a, pour la première fois depuis son retour de Rome, prêché il y a quelques jours. C'est dans la cathédrale catholique de Birmingham que le célèbre écrivain a fait son premier sermon. Une affluence très-considérable se pressait autour de sa chaire.

—On écrit de Rome que le père Ventura est très gravement malade.

—Sa Sainteté a adressé une lettre encyclique à tous les évêques d'Orient; elle est admirable de dévouement et de charité. Cette publication coïncide merveilleusement avec la brillante réception faite à Constantinople par le divan à l'envoyé pontifical.

Canada.

—L'Acte des douanes passé à la dernière session, a été sanctionné en Angleterre et entrera en opération le 5 avril prochain.

L'honorable T. C. AYLWIN ayant accepté la situation de Solliciteur Général du Bas-Canada, les citoyens de Québec sont de nouveau appelés à faire choix d'un représentant. La nomination aura lieu mardi prochain, le 28 du courant. M. Aylwin sera réélu sans opposition.

Le manque d'espace nous a empêché d'accuser, dans nos derniers numéros, la réception de la deuxième livraison du *Répertoire de la Littérature Canadienne*. Nous en faisons nos remerciements à l'auteur et nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite pour ce travail intéressant au point de vue national et littéraire.

Nos extraits des journaux d'Europe, nous obligent encore à remettre plusieurs articles, et entre autres, notre réponse à la *Minerve*, au sujet de la lecture de M. Parent.

On dit que l'honorable P. E. Taché, va se présenter au comté de Kamouraska, M. Marquis, le député actuel de ce comté résignant en sa faveur.

Opinion de la presse Anglaise sur la dernière révolution en Franco.

C'est le résultat de cette conduite que les admirateurs aveugles d'un succès temporaire, ont appelé prévoyance et prudence. Le roi d'un des plus grands pays du monde, le père d'une demi-douzaine de souverains présomptifs, est en exil; exilé amené par sa propre folie et qui a fait triompher des principes qu'il détestait souverainement. La république est maintenant proclamée; mais on ne peut croire à la stabilité du nouveau gouvernement. Ceux qui le composent, peuvent, s'ils le veulent assurer le repos du monde et l'essai du nouveau gouvernement. Une déclaration formelle et solennelle que la France ne désire rien autre chose que de remodeler ses institutions politiques, produirait ces heureux effets. Espérons que cette déclaration sera faite promptement et d'une manière non équivoque.

(Bell's Life in London.)

Le gouvernement français était préparé à repousser une émeute, mais il a succombé sous la puissance d'une révolution. . . . La royauté de Juillet a fini comme elle avait commencé et après une lutte de plus de dix sept années, elle a essuyé une défaite non moins décisive et non moins surprenante que celle de la branche aînée des Bourbons. Pendant dix-sept ans, la politique de Louis-Philippe a été une protestation continuelle contre le principe populaire auquel il devait la couronne. . . . Les événements de Paris vont ébranler l'Europe entière dans laquelle se trouve déjà tant d'éléments de combustion qui peuvent s'enflammer et produire une explosion à l'instant et dans le lieu où elle est le moins attendue.

(Times.)

Parlement Provincial.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

Mercrdis, 15 Mars.

L'orateur soumet à la chambre, un tableau des dépenses émises par le gouvernement, jusqu'au 4 mars.

29 pétitions sont présentées.—Les suivantes sont lues et reçues.

Des habitants des townships du Durham, Kingsy, Wotton, Tingwich, Warwick, Chester, Ham, Melbourne, Shipton, Windsor et de la partie Nord-Ouest de Broughton, demandant l'érection de ces townships en comté séparé, avec le village de Richmond pour chef lieu. Des habitants des mêmes Townships demandant que le chemin d'Artabaska soit continué.

De la corporation du collège de Nicolet pour une aide plus considérable.

Des habitants de St. Jean des Chaillons, de St. Pierre les Becquets et de Gentilly, pour un chemin du moulin à farine de St. Edouard à la rivière aux Oignons.

De l'asile des orphelins catholiques de Montréal pour une aide.

Des habitants de Ste. Anne des monts et du Cap-Chat pour une municipalité séparée et pour un chemin de Matane à Cap-Chat.

Des habitants de l'Isle-Verte, pour un chemin au lac Temisconata et pour que les terres incultes soient vendus à un taux plus modéré.

Des habitants du district des Trois-Rivières, demandant que les offices de Notaire et de Régistrateur soient déclarés incompatibles.

Des habitants de St. Stanislas de Batiscan, et autres paroisses, pour des amendements à la loi d'éducation.

Des habitants de St. François de la Beauce, pour améliorations du chemin Lambton et pour un pont sur la Rivière Chaudière.

Des habitants de Ste. Foy pour le rappel de la loi des municipalités et le rétablissement des municipalités de paroisses.

Des habitants de St. Anne la Pocatière, et d'Ixworth pour la continuation du chemin commencé dans la 3e concession de Ste. Anne.

De J. B. Martin, pour payement de ses services rendus au conseil du district de Kamouraska.

M. Lemieux introduit un bill pour rendre exécutoires certains jugements de la cour du Banc du Roi du Bas-Canada.

M. Chauveau introduit un bill pour incorporer l'Institut Canadien de Québec.

Par M. Holmes, bill pour continuer l'inspection de la farine et du gruau.

La chambre se forme en comité sur les subsides et adopte une résolution qui sera rapportée demain.

Judi, 16.

La chambre prend en considération la pétition contre l'élection de M. Hincks. Le comité chargé de l'enquête à ce sujet se compose de MM. Bell, Thompson, Laurin, Morrison, Fourquin, Chabot, Bouthillier, Duchesnay et Taché.

La pétition de A. Polette, écr. au sujet de l'élection de la ville des Trois-Rivières, est retirée.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues: Des habitants de la rivière des Envies, comté de Champlain, pour un chemin de Kapibouché à l'église de St. Stanislas.

Un comité est nommé pour s'enquérir des moyens de réprimer l'intempérance.

M. Boulton met devant la chambre les rapports du Bureau des Travaux Publics, les documents concernant A. B. Papineau et le rapport du Suintendant de l'Éducation du Bas-Canada pour 1846 et 47.

Une adresse est votée à Son Excellence pour obtenir copie du cautionnement donné par L. E. Dubord, écr. agent des biens des Jésuites pour le district des Trois-Rivières.

Résolu: Que les subsides soient accordées à Sa Majesté.

La chambre s'ajourne.

Vendredi, 17 Mars.

MM. Bell, Thompson, Taché, Boulton, Jobin, Duchesnay, Morrison, Hale et Bouthillier composent le comité nommé sur l'élection contestée de Stormont; et MM. Dumas Egan, McConnell, Mongenais, Drummond, Sauvageau, Duchesnay, Stevenson et Marquis, forment le comité sur l'élection contestée de Cornwall.

L'orateur informe la chambre que le cautionnement requis a été fourni par la contestation de l'élection de Wateloo.

Message du gouverneur recommandant l'émission de débetures jusqu'au montant de £125,000 pour couvrir les dépenses de la confection de certains travaux publics.

7 pétitions sont présentées, les suivantes sont lues et reçues.

Du Président et des syndics de l'Académie de Berthier.—De la corporation du collège de Chambly.—De l'Hôpital-Général de Montréal.—De l'Hospice de la maternité de Montréal, pour une aide.—Des Médecins de Montréal, pour que l'école de médecine de Montréal, soit sur un pied d'égalité avec l'Université de McGill.—De Joseph Huot et autres, du township d'Halifax demandant une aide pour blé de semence.

Du président et secrétaire du district municipal de Montréal, demandant la révocation de la loi actuelle des municipalités.

L'impression du rapport sur l'éducation est ordonnée.

Résolu qu'une adresse soit présentée au gouverneur relativement à la pension réclamée par M. Ryland.

La chambre se forme en comité pour amender l'acte des matelots.—M. Laurin introduit un bill pour régler l'inspection et le mesurage du Bois.

Samedi, 18.

Les bills suivants sont lus une troisième fois et passés:—Bill pour incorporer l'Institut Canadien de Québec.—Bill pour rendre exécutoires certains jugements de la cour du banc de la Reine du Bas-Canada.—Bill pour continuer l'inspection de la farine.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues: De B. Joliette, pour aide en faveur du collège Joliette.—Du conseil municipal de Portneuf, pour amendement à l'acte des municipalités.—De l'évêque protestant de Montréal pour indemnité à son clergé pour les dépenses occasionnées par l'émigration.—Des habitants de St. Louis de Lotbinière, pour la complétion de pont sur la Rivière du Chêne.—Des inspecteurs de bois de Québec, pour amendement à l'acte pour l'inspection du Bois.

M. Chabot fait rapport sur l'élection contestée de M. Hincks, que la contestation de P. Carroll est mal fondée.

Le bill pour l'inspection du beurre, est grossy. Les ordres du jour pour la seconde lecture du bill des arpenteurs et de celui amendement la loi des élections, sont déchargés.

Lundi, 20.

La chambre passe le bill pour l'inspection du Beurre.

Mardi, 21.

Sur demande de M. Sherwood quand le parlement sera prorogé, M. Drummond répond, aussitôt que les subsides auront été votés que le bill pour la continuation de certains bills aura été passé.—Un message du conseil législatif annonce la passation de plusieurs bills à cette chambre.—Morning Chronicle.

Prorogation du Parlement

MONTREAL, 23 Mars, 1848.

Son Excellence avec le cérémonial ordinaire s'est rendu aujourd'hui au palais législatif, et les chambres présentes a donné la sanction aux bills qui suivent.

Acte établissant des nouvelles dispositions au sujet de l'émigration.

Acte pour dissiper certains doutes relative à la loi sur le tirage des Jurés.

Acte pour rendre exécutoires certains jugements de la Cour du Banc du Roi du Bas-Canada.

Acte pour incorporer l'Institut Canadien de Québec.

Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes pour défrayer les dépenses du gouvernement civil pour l'année 1848.

Acte pour emprunter sur le crédit de la province, une somme nécessaire pour le service public.

Acte amendement l'acte concernant l'engagement des matelots.

Acte pour continuer et amender l'inspection de la fleur.

Acte réglant l'inspection du Beurre à Québec et à Montréal.

Acte pour amender les lois incorporant la cité de Montréal.

Acte pour continuer pour un temps limité, certains actes y mentionnés.

Après quoi Son Excellence a prononcé le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

J'ai raison de croire que je consulterai l'intérêt public et votre propre convenance, en terminant la présente session pour reprendre conjointement nos travaux à une époque prochaine.

Par suite de l'intention que j'avais manifestée, j'ai pris des mesures pour la formation d'une nouvelle administration, et je puis vous annoncer que les arrangements nécessaires à cette fin sont complétés.

J'espère que les mesures prises par le parlement impérial pour prévenir le retour des calamités qui ont accompagné l'émigration de l'an passé, atteindront le but que l'on s'est proposé en les adoptant.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie au nom de Sa Majesté de la bonne volonté avec laquelle vous avez accordé les subsides nécessaires pour le service public.

Honorables Messieurs et Messieurs.

A notre prochaine réunion votre attention sera nécessairement appelée sur diverses mesures tendant à développer les ressources de la province, et à augmenter le bien-être social de ses habitants.

Mon sincère désir est de coopérer avec vous pour atteindre ce but important, et de faciliter par tous les moyens en mon pouvoir, vos efforts pour établir et accroître le bonheur et le contentement des sujets de Sa Majesté en Canada.

Après quoi, l'honorable R. E. CARON, Président du conseil législatif, a déclaré que le plaisir de Son Excellence était de proroger le parlement au DEUX de MAI prochain.

(Morning Chronicle)

L'élection de la cité de Montréal est fixée au 28. Celle de Terrebonne au 3 avril, et celle de Veitchères, au 27 du courant. L'honorable L. H. Lafontaine se présente à la cité de Montréal; l'honorable L. M. Viger, à Terrebonne, où il aura, dit-on, pour adversaires, M. Papineau, Pétignoir, et M. James Scott, avocat de Montréal. M. G. E. Cartier de Montréal se présente au comté de Veitchères, en remplacement de l'honorable J. Leslie qui est appelé au conseil législatif.

DECLARATIONS DE FAILLITES.

WILLIAM COTNAM, de Québec, charpentier; Ire assemblée des créanciers au Palais de Justice à Québec, le 4 AVRIL prochain.
THOMAS BLAIS, de St. Pierre Rivière du Sud, marchand; Ire assemblée des créanciers, au Palais de Justice, à Québec, le 6 AVRIL.

LYRE CANADIENNE.

La 7e livraison de la Lyre Canadienne, qui vient d'arriver à Québec, est maintenant à vendre à la Librairie Canadienne et au Journal de Québec.

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le Notaire Prévost. Québec, 25 février, 1848.

JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché, BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS FRANÇAIS, etc.

Quantité de **CUIRS CANADIENS**, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés. **POINT DE SECOND PRIX.** Québec, 24 décembre, 1847.

Dr. Giroux,
APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au No. 2, Rue La Sablière, vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU, Près du Marché de la Haute-Ville, **QUÉBEC.**

A VENDRE, OU A LOUER Pour plusieurs années.

10. UN moulin à farine à deux étages de 50 pieds sur 45, communément appelé, "Le Moulin Vallart," avec cinq paires de meules pour la grande rivière du Loup, dans le fief Grosbois, dans la paroisse d'Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières, étant le moulin banal du dit fief Grosbois, avec un moulin à nettoyer le blé, un grand bûteau pour manufacturer la fleur, et une chaudière en pierre pour faire le gruau: avec en outre dans la dite bâtisse, un moulin à cardes et un moulin à fouler l'étoffe; les dits moulins faits d'après le nouveau plan américain et marchant au moyen de turbines ou roues à patentes, le tout dans le meilleur état possible et sortant des mains de l'ouvrier; avec une terre en culture d'un arpent et demi de front, sur vingt-cinq de profondeur, sur laquelle sont bâtis les dits moulins; la maison du moulin à deux étages et nouvellement réparée, avec un grand hangar neuf aussi à deux étages pour les grains de manufacture appartenant à l'établissement, avec en outre deux granges et une petite maison, laiterie, etc. Cette propriété de la plus grande valeur pour un marchand, est située dans une des meilleures places possibles pour le commerce des grains et des bois de toutes espèces, et est admirablement bien située au centre des paroisses d'Yamachiche, de St. Léon et de la Rivière du Loup, à cinquante arpents environ des sources de St. Léon. Le pouvoir d'eau est considérable et tel qu'il peut permettre à l'acheteur d'y bâtir d'autres moulins sur la même chaussée, sans craindre d'y manquer d'eau, même dans les plus grandes sécheresses. La grande Rivière du Loup sur laquelle sont bâtis les moulins en question, est très en renommée pour la quantité et la qualité supérieure de ses bois de construction de tous genres.



20. Une maison en pierres à deux étages de 21 pieds de front sur quarante de profondeur, contenant dix appartements, située près du Palais de Justice sur la rue St. Louis, No. 21, avec des écuries, remises, cour et un petit jardin. Cette maison contient deux poêles Russes qui sous le rapport de l'économie et de la propreté sont de plus grande utilité, et par là même méritent bien l'attention des personnes qui désirent acheter ou à louer une propriété.

Les conditions de la vente sont libérales, et la plus grande partie du prix de vente pourra demeurer à intérêt entre les mains de l'acquéreur.

Pour plus amples informations s'adresser, à St. Léon, à Joseph Deguire, écr. Notaire ou à Québec, au propriétaire soussigné.

NARCISSE C. FAUCHIER.

Québec, 11 février, 1848.

1848.-Vente Annuelle, 1848.

POUR VIDER LES MAGASINS, Fonds de Mercerie et de Draperie AU MONTANT DE \$30,000.

T. Casey,

ANNONCE à ses respectables et nombreuses pratiques qu'il se propose de disposer de son assortiment considérable et bien choisi de marchandises, à une grande réduction SUR LES PRIX ORDINAIRES que la simple énumération suivante devra faire désirer suffisamment:—

- 1000 verges de mousseline de laine, patrons choisis, seulement, 10½ la verge.
- 63 pièces 6-4 orléans imprimés, patrons assortis, seulement 1s-3d "
- 1500 verges 6-4 shot checked or-

- gon cloth, tissu magnifique, seulement 2s. "
- 25 pièces 6-4 cobourge de soie barré et carrulé (premier prix 3s-6d.) seulement 2s-6d. "
- 35 pièces 6-4 cachemires de couleurs riches. (premier prix 2s-6d.) seulement 1s-9d. "
- 1500 verges 6-4 drap d'Orléans lustré couleurs foncées. (avant 2s.) seulement 16½d. "
- 60 pièces 6-4 gala plaids patrons de goût de 1s à 3s "
- 20 pièces 7-8 plaids pour manteaux, tout laine 4s. à 7s. "
- 500 verges, mérinos, noirs, blancs, tout laine. 2s. "
- 200 verges robes mousseline de laine riche, nouveau style seulement 10s. "
- 600 verges satinets, couleurs foncées (prix 5s 6d.) seulement 3s. 10½ "
- Une variété de satins unis et de couleur, gros de Naples, soies, persans, etc. à très bas prix, barrages de satin carreaux pour toilette du soir
- 900 verges carleton fashionable gingham union 1s. "
- 1200 verges véritable toile d'Irlande, bien finie de 1s. à 5s. 6d. "
- Courtepointes, serviettes, etc. et de tous les prix, un lot considérable châles de laine, tartanes longues et carrées.
- Shetland, drap de Paisley, Norwich et châles de goût imprimés.
- 60 Douzaines de gants blancs de chevreau pour Dames et pour Messieurs.

Dans le département des marchandises de goût il sera fait une notable déduction, particulièrement dans les rubans, les dentelles, les mousselines cousues, les bonnets, les collettes, robes d'enfants, cors de robes, chapeaux, capuches de goût, etc. bas, gants, tissus, mouchoirs, balzamines et ficlus de soie variés, mousseline suisse carreaux et des Indes, robes de mousseline brodée, robes de goût pour le soir, etc. etc.

IL APPELLE SPECIALEMENT L'ATTENTION SUR LA LISTE PRECEDENTE DE MARCHANDISES EXCELLENTE ET UTILES vu qu'elles ont été achetées sur les marchés de la métropole, à des conditions avantageuses, qu'elles sont garanties et d'une valeur supérieure de 50 pour cent de plus que les prix cotés.

Marchandises de fonds de la meilleure qualité telles que coton fort pour draps, shirtings barrés, draps longs, courtepointes, couvrepieds damassés, couvertes, tapis de pieds etc.

Corsets pour dames et pour enfants de toutes les grandeurs, passementerie de goût de la plus grande variété.

Mouchoirs et cravates pour messieurs écharpes, gants, bretelles, camisoles et caleçons, chemises de régente, chemises de drap long avec devants de toiles toutes faites ou manufacturés à ordre.

500 Paires de Souliers de Caoutchouc de toute sorte et grandurs.

Un assortiment complet de bottines de drap pour dames et pour enfants, bottines de lasting et de prunelle, de cuir à patent, chevreau, maroquin, pantouffles de veau et Bazil, de chevreau, de tapis et d'Allemagne.

1800 paires de chaussettes américaines de laine tricotée; avec une très grande variété d'autres articles.

Il attend instamment de New-York un choix recherché de coiffures de goût, de Rasettes, de bouses de soie; parures pour le soir, passementerie flochée, d'acier et d'or pour bourses, gants de chevreau français, etc. etc.

En gros et en détail.

T. CASEY,

Marché de la Haute-Ville. Magasin de Souliers et de bottines de Caoutchouc dans la Rue Hope. Québec, 28 janvier 1848.

Librairie Ecclesiastique et Classique.

LES soussignés offrent en vente les *Éléments de Géographie Moderne, imprimés sous la direction de la Société d'Éducation du District de Québec, à l'usage des écoles élémentaires.* Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'AUTEUR. — Prix 1s. l'exemplaire et 9s. la douzaine.

J. & O. CREMAZIE.
Rue La Fabrique, no. 12.

Québec, 10 mars 1848.

A VENDRE
par les Soussignés.

200 TINETTES de beurre supérieur pour les familles, 40 quarts d'anguilles.

A. HAMEL et FRERE.
Québec, 25 février, 1848.

A VENDRE OU A LOUER.

UN terrain situé en la paroisse de St. Roch de Québec, consistant en quarante-deux pieds de front, sur la rue Dorchester, sur trente-cinq pieds de profondeur sur la rue Notre-Dame-des-Anges, avec Maison et Hangard dessus construits; s'adresser à

FRS. PARANT & Cie.
Québec, 25 février, 1848.

AVIS.

LES soussignés étant nommés Exécuteurs d'un testament et dernière volonté de feu Thomas Fargues, en son vivant de la cité de Québec, médecin et chirurgien et gradué de l'Université d'Edimbourg, requièrent toutes les personnes qui sont enliées à la succession du dit feu Thomas Fargues de venir régler immédiatement, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession de faire tenir leurs réclamations à R. E. Caron, l'un des soussignés.

ED. CARON,
ANT. PARANT,
Exécuteurs Testamentaires
Québec, 21 décembre 1847.



Institut Canadien
DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et ouvriers de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,
J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien,

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Québec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER.

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'àyant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il se en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

B. Meehan,

5, RUEST. JEAN, HAUTE-VILLE.

FAIT ses sincères remerciements aux habitants de cette ville et des environs pour l'encouragement vraiment libéral qu'il en a reçu, et il espère mériter la continuation de leur faveur, en suivant strictement les mêmes principes, savoir :

Prompt Debit et petit Profit.

qui lui ont mérité la confiance illimitée du public.

B. Meehan possède l'avantage d'avoir en Europe un agent expérimenté, de sorte que personne ne peut avoir un meilleur assortiment ou vendre à meilleur marché qu'à No. 5, Rue St-Jean, qui est abondamment fourni de Marchandises d'hiver et de printemps de toute description, parmi lesquelles se trouvent un choix de Mérino anglais et français, Cashmires imprimés, Draps d'Orléans et de Cobourg, de toutes couleurs, Indiennes, Châles, Echarpes, Couvertes, Flanelles, Shirtings blanc et de couleur, etc. etc.

AUSSI.—1000 PIECES de PAPIER PEINT pour Chambres.

Comme les PUFFS dans les journaux publics paraissent être à l'ordre du jour, il est difficile pour le public de pouvoir juger par le contenu d'un avertissement, qui vend cher ou à bon marché, au milieu de toutes les annonces faites pour tromper. Le soussigné voulant mettre le public en état de pouvoir juger correctement et prouver qu'il n'avance rien qu'il ne puisse prouver, invite les personnes qui désirent acheter, à visiter son magasin, pour voir son splendide assortiment, connaître les prix et ensuite payer par elles-mêmes.

B. MEEHAN.

Québec, 11 février, 1848.

PAROISSE
DE
ST. ROCH,
de
Québec.

Etablissement de

Pierre Drouin,

Rue Desfossez,
près l'encoignure
DES RUES
CRAIG et
DES FOSSES.

Fournisseur de Lits, Meubles de salon, etc.

Le public est invité à porter son attention sur cet établissement où il trouvera à des prix avantageux toute sortes de fournitures de lits, meubles, faits de matériaux irréprochablement bien conditionnés, et dans un goût recherché; on y reçoit aussi des ordres que l'on se fait fort d'exécuter sans délai, et de manière à mériter également approbation.

On y trouvera particulièrement un dépôt considérable de chaises peintes avec fantaisie, autres toutes en bois, berceuses, etc.
d'Québec, 11 février, 1848.

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

PAR F. E. JUNEAU,
INSTITUTEUR.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Apprentis.

On a besoin à cette Imprimerie de deux ou trois apprentis. Ceux qui auraient déjà travaillé et qui se trouveraient sans emploi, seraient préférés.

Bureau de l'Ami de la Religion, }
Québec, 10 mars, 1848. }

Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPEAU,
Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue
Lamontagne, Basse-Ville, Québec.